



SUITE À DONNER

- Question 14/1: Rôle des télécommunications dans le développement social et culturel, y compris en ce qui concerne la protection et la promotion de la culture et de l'identité des populations indigènes
- Question 10a/2: Communications pour les zones rurales et isolées
- Question 10f/2: Evaluation de l'impact des techniques de l'information et de la communication dans les zones rurales et isolées

COMMISSIONS D'ÉTUDES 1 ET 2

ORIGINE: MALI

TITRE: LA RADIODIFFUSION TÉLÉVISION RURALE ET COMMUNICATION POUR
LES ZONES RURALES ET ISOLÉES

Action demandée:

Les participants sont invités à se prononcer sur les problèmes soulevés dans la contribution.

Résumé:

Ce document fait ressortir trois points:

- Le niveau très faible du taux d'alphabétisation dans les pays en développement fait que la radiodiffusion est devenue l'outil de communication par excellence.
- La difficulté d'acheminement du signal dans les zones rurales et isolées constitue un frein important au développement des services publics de radiodiffusion. Cela fait apparaître la liaison entre les Question 10a/2 et 10f/2.
- L'apport de la radio rurale locale dans les programmes de sensibilisation sur l'éducation, la santé et l'environnement, justifie la place de choix qui lui est faite dans la politique nationale de communication pour le développement. Il existe ainsi une liaison entre les Questions 10f/2 et 14/1.

Point de contact: M. Mamadou H. Traoré, Chef de Service, ORTM, Bamako, Mali
Tél. +223 212019/212474 / Fax +223 214205 / e-mail: htraore@webmails.com

Examinée sous l'angle de l'accès universel cette question revêt certains aspects qui ont des interconnexions avec d'autres Questions de la Commission d'Études 2. Le niveau très faible du taux d'alphabétisation dans les pays en développement fait que la radiodiffusion est devenue l'outil de communication par excellence. Les services publics de radiodiffusion commencent à s'organiser sur le triple plan national, régional et local de manière à répondre aux besoins de plus en plus croissants des états.

Assurer un service de radiodiffusion de qualité sur l'ensemble du territoire suppose de disposer d'un réseau d'émetteurs et de circuits de transmissions de signaux (terrestres ou satellitaires). La difficulté d'acheminement du signal dans les zones rurales et isolées constitue un frein important au développement des services publics de radiodiffusion. Cette difficulté pourrait être contournée si les plans de développement des télécommunications pouvaient prévoir des canaux pour la radiodiffusion sonore et télévisuelle dans leurs circuits de transmission. Il y a donc une liaison à faire avec la Question 10a/2.

L'apport de la radio rurale locale dans les programmes de sensibilisation sur l'éducation, la santé et l'environnement, justifie la place de choix qui lui est faite dans la politique nationale de communication pour le développement. Il est souhaitable de faire une liaison entre le développement des télécentres communautaires polyvalents et celui de la radio rurale locale. Cette liaison a l'avantage de créer une synergie entre les deux structures d'autant plus que leurs modes de gestion sont semblables. La radio peut constituer un très bon interface pour le télécentre tandis que ce dernier facilitera l'accès de la radio aux banques de données dont elle a besoin. Cette liaison permettra de faciliter l'étude de la Question 10f/2.

Il existe aussi une liaison entre cette Question et la Question 14/1. A ce niveau la radio de proximité qu'est la radio rurale locale tient une place prépondérante dans le développement socio-économique et culturel de la communauté dont elle est la propriété.

Documentation sur la Question 10/2

1. L'Office de Radiodiffusion Télévision du Mali, grâce à l'appui de l'UIT, a élaboré un plan directeur de développement qui prend en charge les différents aspects décrits plus haut.
2. L'ACCT a effectué une étude pour l'installation de radios rurale dans plusieurs pays de la sous région ouest africaines. Depuis 1994 quatre de ces radios fonctionnent.
3. La FAO a réalisé en 1994 deux études pour l'installation de radios rurales locales au Mali. L'une des études prévoyait l'installation de 10 stations de radios rurales locales dans le Nord Mali tandis que l'autre prévoyait 22 pour le Mali sud. Certaines de ces radios sont déjà en service.
4. La FAO a édité en 1994 une brochure intitulée: " Mali : politique nationale de communication pour le développement " où certains aspects de la Question 10/2 ont été abordés.
5. L'UIT, l'UNESCO et la FAO ont en projet un télécentre à Tombouctou. Il doit être jumelé avec le projet radio rurale de la localité.
6. Worldspace a en projet un télékiosque mobile qui correspond à la description que nous avons fait d'un télécentre polyvalent qui intègre les services de radiodiffusion. Ce télékiosque mobile doit venir au Mali après Télécom 99.